

DOSSIER DE CANDIDATURE MOBILITE « PERSONNEL »
« Echanges ERASMUS+ »

Dossier à remplir

Faculté ou **Organisme** ou **Service** :

Discipline :

Nom du Doyen/ Directeur :

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse email :

Tél. :

VŒUX :

Nom de l'Université d'accueil :

1/ Nom de l'université :Faculté/organisme/Service : /

Pays :

2/ Nom de l'université :Faculté/organisme/Service : /

Pays :

Ou **STAFF WEEK** souhaitée :

Dates du séjour :

Avez-vous déjà bénéficié d'une mobilité Erasmus ? OUI NON

Si oui, en quelle(s) année(s) ?

Et dans quelle(s) université(s)?

Attention : Pour une seconde ou troisième mobilité, **dans le cas où le rapport Erasmus n'aurait pas été rendu en ligne au retour du séjour, la candidature à la mobilité sera refusée.**

Date et signature

PIECES A FOURNIR

Ces pièces sont à donner à Mme Annie DESPATUREAUX, Responsable des partenariats internationaux et des programmes d'échanges : annie.despatureaux@ict-toulouse.fr

- **Le formulaire de candidature ci-joint**
- **Une lettre de motivation**
- **Une lettre de recommandation de votre Doyen de la Faculté/ Directeur d'organisme/ Responsable de Service**
- **Après Commission, dans le cas où votre dossier serait retenu :**
 - **Un contrat de mobilité rempli** (Kit de mobilité Erasmus+)
 - **1 R.I.B**
 - **1 photocopie de la carte maladie européenne (en cas de départ en Europe)**
 - **L'ordre de mission rempli**

Les documents « contrat de mobilité » et « ordre de mission » sont à télécharger sur le site de l'ICT, rubrique « International ». Le barème du calcul des bourses est disponible dans cette même rubrique.

✚ Procédures et critères d'éligibilité :

Le dossier complet est remis au Service Relations Internationales **avant le 15 novembre 2020**. Une Commission « Relations Internationales » aura lieu mi-novembre. Après commission, le candidat reçoit un avis par email du Service RI.

Dans le cadre du Programme Erasmus + :

- Etre en CDI ou CDD au sein de l'ICT pour l'année en cours
- Première mobilité encouragée
- Projet de recherche, projet d'enseignement valorisé
- Formulaire de candidature avec les pièces demandées au complet
- **Mobilité de formation** : assister un collègue, observer, se former dans un service ; participer à une « staff week » (semaine autour d'un thème). (Cf. le site : staffmobility.eu)
- **Mobilité d'enseignement** : dispenser 8 heures de cours min.
- Mobilité de 5 jours max. subventionnés (+ 1ou 2 jours de voyage selon destination subventionnés)

MOBILITE « PERSONNEL ; FORMATION » ERASMUS+

Les salariés de l'ICT peuvent effectuer dans le cadre du Programme ERASMUS une mission de formation (observation, training, staff week) dans une université partenaire (avec laquelle l'ICT a signé un accord bilatéral pour la mobilité du personnel).

Durée : 2 à 5 jours de mobilité (hors 1 ou 2 jours de voyage)

Financement : frais de voyage pris en charge selon l'échelle kilométrique. Frais de séjour indemnisés ; montant variable selon la destination et la durée. Barème disponible sur le site de l'ICT

Procédure : **Après éligibilité de la candidature** :

➤ **AVANT LE DEPART** :

1. La personne partant en mobilité doit compléter et signer le contrat Erasmus (formulaires sur le site de l'ICT).
2. Le contrat doit être ensuite transmis au Service Relations Internationales pour envoi à l'université d'accueil.
3. Un ordre de mission sera à faire signer par directeur /doyen et le Secrétariat Général. Il devra être remis ensuite au Service RI.

➤ **SUR PLACE** :

La personne en mobilité doit faire signer l'attestation de présence par l'université d'accueil.

➤ **AU RETOUR** :

La personne doit remplir un rapport « Erasmus » (formulaire sur le séjour effectué) envoyé par la Commission européenne par email en fin de mobilité. Si la personne ne remplit pas ce formulaire, l'ICT peut demander le remboursement de la bourse Erasmus+.

Une attestation de présence signée par l'Université d'accueil doit être aussi renvoyée au Service RI de l'ICT.

Un Guide de la mobilité internationale est à disposition à l'espace Senderens, ou en version PDF sur le site de l'ICT.

IMPORTANT : COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

La personne qui part en mission ERASMUS doit se procurer avant son départ la CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE (valable un an, à demander à la CPAM). Attention : Concernant la Turquie (ex : université partenaire Erasmus à Istanbul), la carte européenne n'est pas prise en compte. Assurez-vous d'avoir une assurance privée, et de vous renseigner auprès de l'Assurance de l'ICT, (cf ordre de Mission).

Les formulaires sont à télécharger dans la rubrique « International » sur le site de l'ICT